



## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 08 avril 2024 à 18 heures 00 minutes  
Salle du conseil municipal

**Présents :**

M. ARLAUD Eddy, M. BOUTY Christian, M. BROC Jean-Claude, M. PINTAUX Philippe, M. COMTE André, Mme LANDAIS Pauline, Mme LE DROGOFF Céline, M. NOYER Maurice, M. PETITJEAN Gilbert, Mme CHANTEREAU Anne

**Procuration(s) :** 0

**Absent(s) :** 0

**Excusée :** Mme SCHUSCHITZ Cindy

**Secrétaire de séance :** Mme LANDAIS Pauline

**Président de séance :** M. PETITJEAN Gilbert

Le Maire certifie que :

- La convocation du Conseil Municipal a été faite le 28 mars 2024
- Le nombre de conseillers en exercice est de 11, présents 10, excusée 1, votants 10

Ordre du jour :

- 1 – Vote des redevances Assainissement 2024
- 2 – Vote du budget primitif Assainissement 2024
- 3 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024
- 4 – Vote du budget primitif Commune 2024
- 5 – Demande de subvention de la prévention routière
- 6 – Mise à disposition de la prestation « Archives » du CDG07
- 7 – Création du poste adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 8 – Demande de subvention City Stade auprès de l'Agence Nationale du Sport

Questions diverses

### 1 – Vote des redevances Assainissement 2024

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le montant de la redevance d'assainissement applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir les tarifs fixés par délibération en date du 15 mai 2017 soit :

- ✓ Forfait de base par habitation raccordée : 59,0910 € HT soit 65,00 € TTC
- ✓ Partie proportionnelle : 0,2273 € HT soit 0,25 € TTC par m3 d'eau consommée en année N-1
- ✓ Astreinte : majoration de 100 %.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## 2 – Vote du budget primitif Assainissement 2024

### Investissement

Dépenses : 137 760.48 €

Recettes : 137 760.48 €

### Fonctionnement

Dépenses : 104 376.50 €

Recettes : 104 376.50 €

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## 3 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Le Maire expose au Conseil qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2024 aux taxes foncières, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition suivants :

- |  |           |
|--|-----------|
| ➤ Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)      | : 30,12 % |
| ➤ Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) | : 64,00 % |
| ➤ Taxe d'Habitation (TH)                             | : 10.30 % |

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 COM » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## 4 – Vote du budget primitif Commune 2024

### Investissement

Dépenses : 723 751.54 €

Recettes : 723 751.54 €

### Fonctionnement

Dépenses : 899 862.93 €

Recettes : 899 862.93 €

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## 5 – Demande de subvention de la prévention routière

M. le Maire fait part d'une demande de subvention de l'Association La Prévention Routière, Comité départemental de l'Ardèche qui sollicite une subvention pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ✓ Accepte le versement d'une subvention de 100 € (cent euros) à l'Association La Prévention Routière,
- ✓ Autorise le Maire à inscrire au budget 2024 les crédits correspondants.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## 6 – Mise à disposition de la prestation « Archives » du CDG07

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

1. Décide de retenir la prestation option 3 pour les missions suivantes :

- Classement Intégral des fonds d'archives intermédiaires et définitives
- Création d'un inventaire
- Elimination des archives selon les normes en vigueur
- Récolement réglementaire
- Conseil à l'aménagement des locaux
- Information du personnel sur le traitement des archives courantes
- Organisation des archives modernes

Pour un montant total de quatre mille cinq cent soixante euros (4 560.00€).

2. Autorise le maire à :

- Signer la convention de mise à disposition de la prestation "Archives" du centre de gestion, dans les conditions ci-dessus décrites
- Prévoir et réserver les crédits au budget pour payer cette prestation.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## 7 – Création du poste adjoint administratif principal de 2ème classe

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création à compter du 01 mai 2024 d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30 heures.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Secrétaire de mairie.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

## 8 – Demande de subvention City Stade auprès de l'Agence Nationale du Sport

Le Maire expose que le projet de City-Stade dont le coût prévisionnel, sur la base de devis est de Cinquante-cinq mille quinze euros hors taxes (55 015 euros HT) soit soixante-six mille dix-huit euros toutes taxes comprises (66 018 TTC), est susceptible de bénéficier d'une subvention d'équipement de l'Agence Nationale du Sport au titre du plan 5000 terrains de sport 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents représentés **DECIDE** :

- d'approuver l'avant-projet susvisé pour un coût prévisionnel d'opération de 55 015 € HT pour la fourniture et l'installation du City Stade et de 17 500 € HT pour l'acquisition du terrain, soit un coût global de 75 515 € HT et d'arrêter les modalités de financement,
- de solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport au titre du Plan 5000 Terrains de Sports 2024 à hauteur de 33 009 € HT soit 60 %,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention DETR / DSIL : 20 % de 75 515 €	14 503 €
- Agence Nationale du Sport : 60 % de 55 015 €	33 009 €
- Autofinancement : 33,11 % de 75 015 €	25 003 €

- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 2<sup>ème</sup> trimestre 2024
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : 3<sup>ème</sup> trimestre 2024.

### VOTE : Adoptée à l'unanimité

### Questions diverses :

#### Déviation du Teil :

Pendant la pose du revêtement de la chaussée de la déviation, il est annoncé le passage d'une quarantaine de camions supplémentaires par jour en Juin Juillet et Septembre sur la RD107.

#### Projet city stade :

L'état dans le cadre de la DETR nous a accordé une subvention d'un montant de 14503€

#### Energies renouvelables :

Monsieur le Maire a assisté une réunion à Alba la Romaine pour faire le point des emplacements susceptibles d'accueillir des éoliennes ou des panneaux de photovoltaïques. A l'issue de cette rencontre, la communauté de commune a demandé au cabinet chargé de l'étude d'approfondir l'étude qui n'apporte pas toutes les réponses attendues par les élus. A noter que le conseil municipal est opposé à l'implantation d'éoliennes sur notre commune et alentours.

#### Courrier SEVESO :

Le collectif CRUAS ALERTE SEVESO, nous a fait parvenir un courrier informant sur son désaccord quant à une session de l'entreprise CALCIA à la société ARF pour une activité industriel de type SEVESO.

#### Pont du Dardaillon :

Nous avons bien reçu le courrier de la technicienne de rivière, nous informant que pour diverses raisons techniques, ils n'interviendront pas sur le pont.

#### Conseil d'école :

L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2024/2025 est de 40 élèves et pas de changement d'enseignantes. La kermesse de fin d'année est prévue le 22 juin. Plusieurs sorties scolaires sont programmées dont les sorties USEP et projet théâtre « Notre école faisons la ensemble ».

#### Travaux escalier sous l'église:

Concernant les travaux des escaliers sous l'église, plusieurs riverains ne souhaitent pas la pose de lauzes sur la totalité de l'escalier. Après débat, l'ensemble du conseil municipal décide de continuer la pose de lauzes jusqu'au bas de l'escalier et de refaire les joints de pierre. Un devis sera demandé auprès d'un maçon.

#### Départ d'un agent technique :

L'employé municipal recruté le 01 mars a décidé de démission à compter du 30 avril. Une offre d'emploi sera publiée sur emploi territorial.

### TOUR DE TABLE

Pauline LANDAIS : Elle informe qu'il semblerait qu'un nid de frelon asiatique serait présent près du terrain de tennis.

Le boîtier télécom en béton est cassé près de la sortie de l'école.

Elle demande s'il y a une possibilité d'orienter l'éclairage sur le boulodrome.

Elle constate que le grillage qui protège les poubelles de Chasser se détériore.

Jean-Claude BROCC : Il informe que les pompiers effectueront des manœuvres aux quartiers Lacas, Chastanaret et Jaulet le 24 avril et ils souhaitent un accès au toilette du Clau. L'accord a été donné.

Anne CHANTEREAU : Certains plots bleus clignotants installés aux passages protégés sur la RD 107 sont endommagés. Le maire indique qu'ils seront remplacés.

FIN DE SEANCE A 20 HEURES 50.

Le Secrétaire de séance,  
Pauline LANDAIS

Le Maire,  
Gilbert PETITJEAN



